



AVIS PUBLIC

Publication du Règlement 26-1241 modifiant le *Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable* de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau des circonscriptions des affectations du sol BD (base densité) et MD (moyenne densité) situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation afin de créer une affectation du sol BD (base densité), MD (moyenne densité) et HD (haute densité)

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- que le conseil municipal a adopté le 10 mars 2026 le Règlement ci-dessus mentionné ;
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>;
- Qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC Matawinie le 18 mars 2026 et qu'il est entré en vigueur à cette même date (art. 137.15 L.A.U.) ;

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1)

Fait à Saint-Donat, ce 7 avril 2026

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 7 avril 2026, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 7 avril 2026

Mickaël Tuilier, directeur général et Greffier-trésorier